

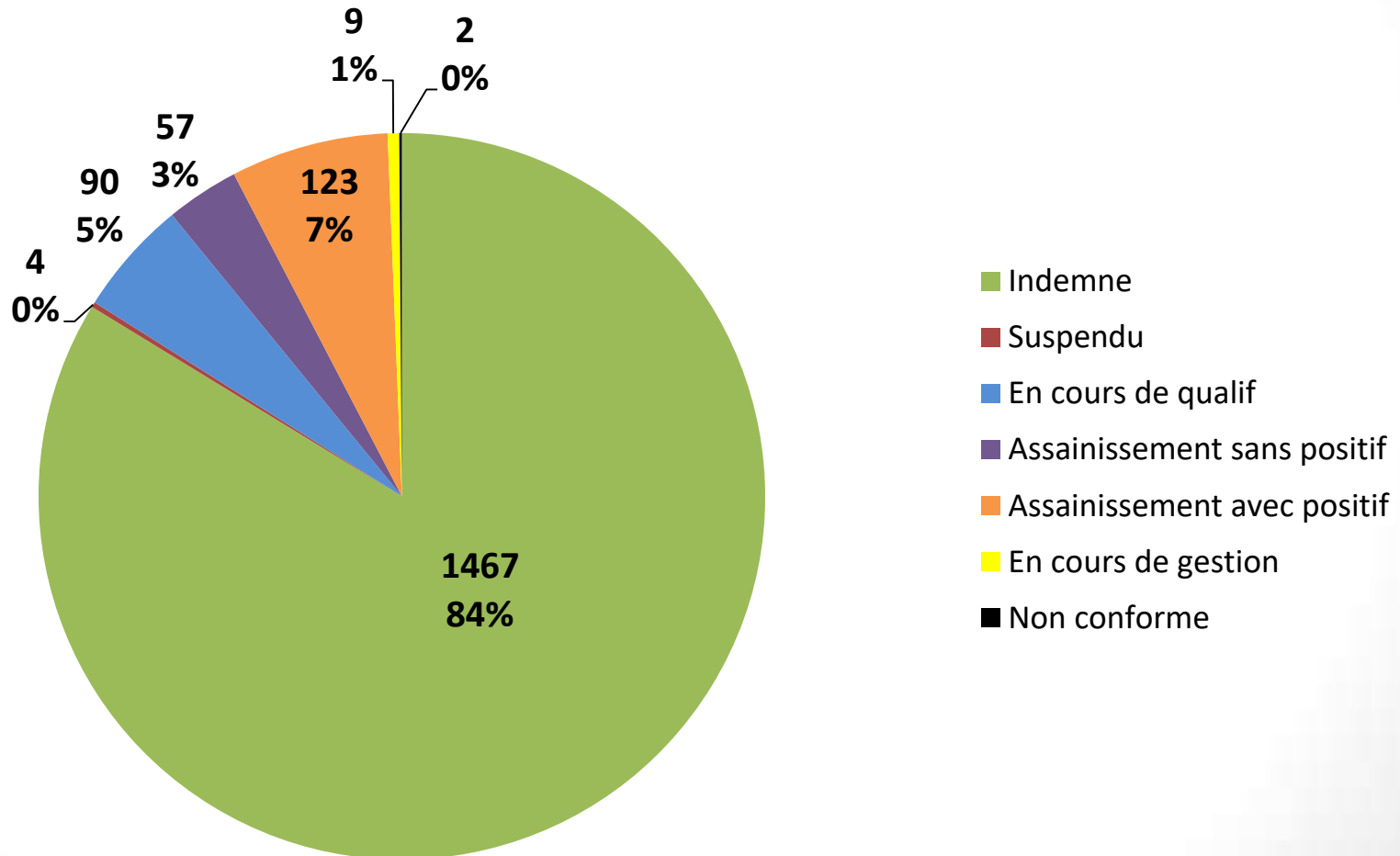
IBR

Bilan de campagne 2017/2018

- 20 cheptels avec de nouveaux bovins positifs en IBR
- parmi ces 20 cheptels :
- 2 cheptels sans positif
 - 2 cheptels avec forte circulation virale et un nombre très important de nouveaux positifs
 - 0 cheptel Indemne

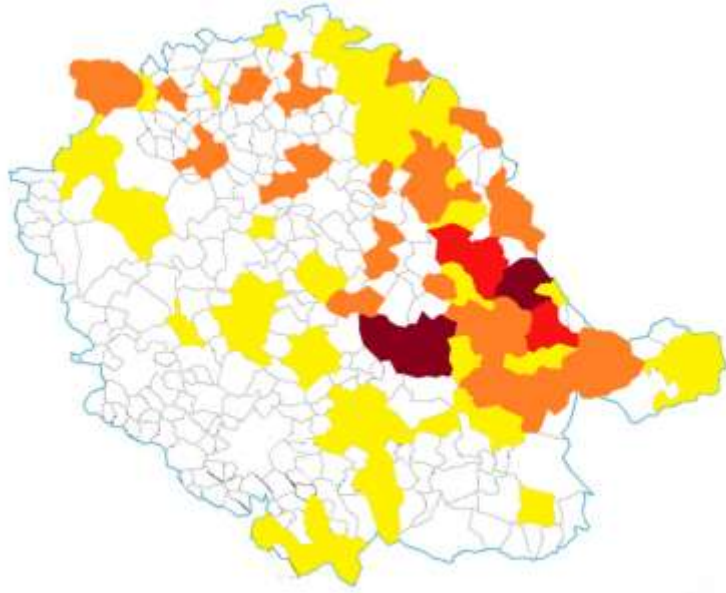
Bilan de campagne 2017/2018

Appellations IBR des cheptels Tarnais 09/10/2018



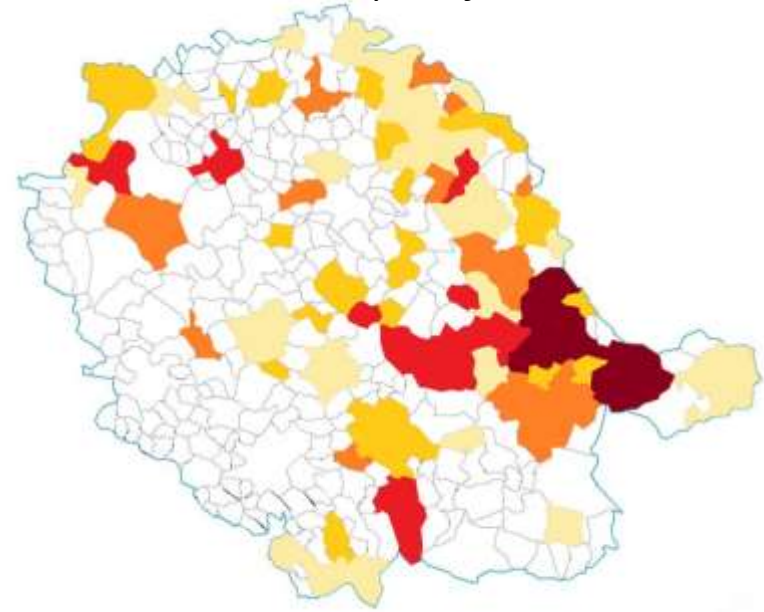
Bilan de campagne 2017/2018

≈ 130 cheptels



- 1 cheptel positif
- 2 ou 3 cheptels positifs
- De 4 à 6 cheptels positifs
- Plus de 6 cheptels positifs

≈ 1510 bovins positifs



- 1 à 3 bovins positifs
- 4 à 10 bovins positifs
- 11 à 30 bovins positifs
- 31 à 60 bovins positifs
- + de 60 bovins positifs

Répartition géographique des bovins et des cheptels détenant des bovins positifs en IBR dans le Tarn (juillet 2018)

Bilan de campagne 2017/2018

- Vaccinations IBR

- Début juillet, 15 cheptels non à jour de vaccinations pour 80 bovins

→ mise en demeure

- Le 11/10/2018, 5 cheptels non à jour

→ passage au statut « NON CONFORME » : interdiction de vendre des bovins vers l'élevage

- Intervention du STC pour quelques dossiers car non respect des protocoles vaccinaux et des dates de rappels (écart lors de l'audit IBR)

→ l'éleveur est dans l'obligation de reprendre le protocole initial si les dates de validité sont dépassées

Ex : si vaccin utilisé = IFFAVAX[®], rappel à un mois puis rappel annuel.

Si le rappel a lieu plus d'un an après (ou un mois après en cas de primo), il faut refaire les 2 injections !

Bilan de campagne 2017/2018

- Problèmes relevés
 - **Forte récurrence : mauvaise identification des tubes**
 - des bovins morts ou non présents sur l'exploitation au moment de la prophylaxie ont été analysés, ou vaccinés
 - Pour deux élevages, un positif IBR a été trouvé :
 - pour le 1^{er} cheptel, le bovin concerné était mort depuis octobre 2017
 - pour le 2^{ème}, l'animal a été recontrôlé négatif
 - Conséquences ; il faut recommencer la prophylaxie pour trouver quel est le positif !



Attention aux DAP commandés trop tôt ou commandés tous en même temps, écart d'inventaire important

- Les tubes prélevés en surnuméraire sont identifiés avec un numéro à 4 chiffres donc ces analyses ne sont pas valables ; le laboratoire ne peut pas rattacher le prélèvement à un bovin !
- Idem pour les achats

Nouveautés campagne 2018/2019

La dérogation de l'arrêté ministériel de mai 2016, autorisant le prélèvement des bovins de plus de 24 mois pour les cheptels en assainissement avec ou sans positifs, était valable jusqu'au 31/12/2017.

IBR	Bovins à prélever Campagne 2017/2018	Bovins à prélever Campagne 2018/2019
Cheptels Indemnes (<i>2 prophylaxie négatives</i>) ou en cours de qualification (<i>une prophylaxie négative</i>)	+ de 24 mois	+ de 24 mois
Cheptels « en assainissement sans bovin positif » (<i>dernier positif parti en cours d'année 2018, 0 prophylaxie négative</i>)	+ de 24 mois	+ de 12 mois ≈ 60 cheptels
Cheptel « en assainissement avec bovins positifs »	+ de 12 mois	+ de 12 mois ≈ 130 cheptels

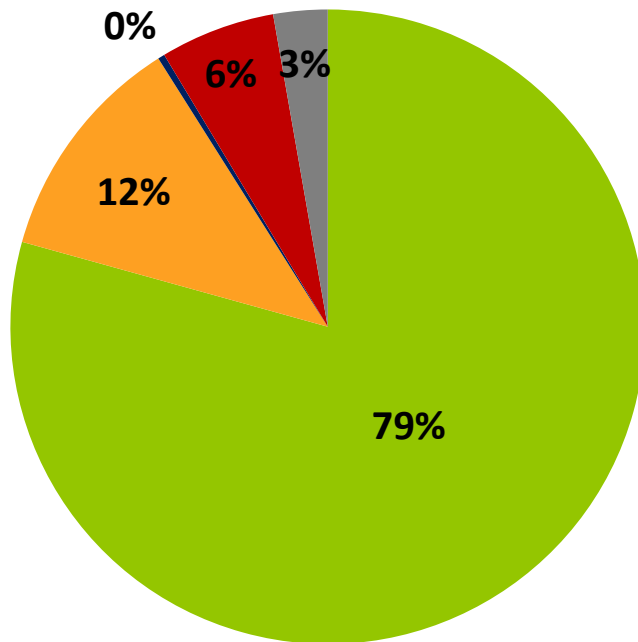
Cheptels avec prélèvements sur les **+ de 12 mois** = surlignés en **fluo ROSE**

BVD

Bilan de campagne 2017/2018

- Cheptels laitiers (290 cheptels)
 - 2 séro lait de tank (avril et novembre)
 - Série de 3 résultats → statut pour chaque cheptel

Statut BVD des cheptels laitiers du Tarn



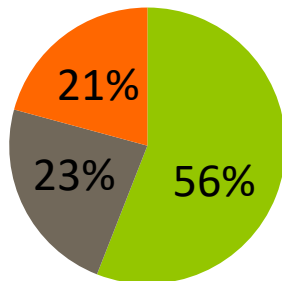
- A = probablement indemne ?
- B = faible persistance, circulation stoppée?
- C = en séroconversion ?
- D = contaminé (ou vacciné)
- E = ? résultats fluctuants

Bilan de campagne 2017/2018

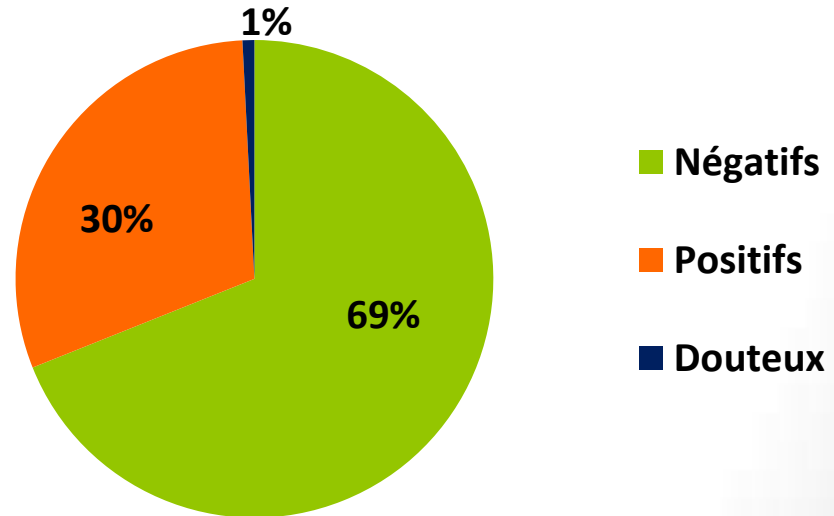
- Cheptels allaitants
 - **1127 cheptels testés en séro mélange sang sur 1577**
 - **soit 71,4 % des cheptels testés**

Répartition des types de sérologies de mélange réalisées

- mel x 10 (24/36 mois avec minimum 4 anx)
- mel x 10 (24/48 mois avec minimum 4 anx)
- mel x 10 (24/72 mois avec minimum 4 anx)



Statut BVD des cheptels Allaitants du Tarn

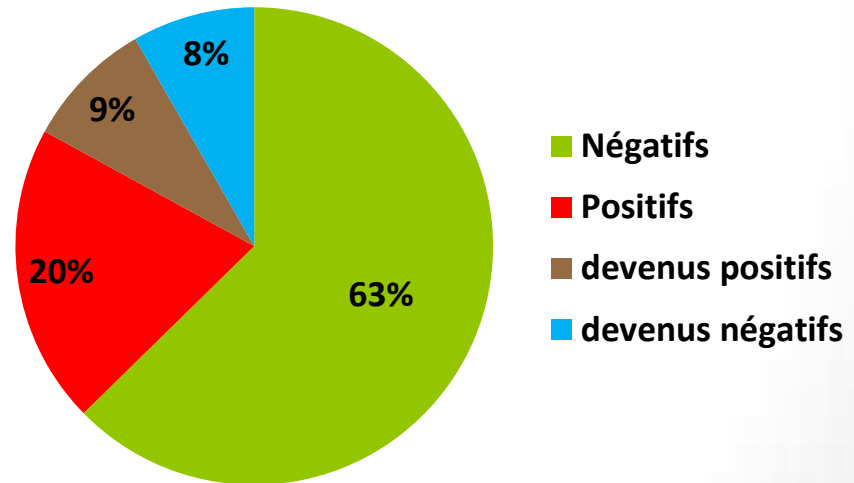


Bilan de campagne 2017/2018

- Cheptels allaitants
 - *Évolution campagne 2016/2017 et 2017/2018*

Nombre de cheptels	2017/2018	Résultats séro sang	
		+	-
2016/2017			
Résultats séro sang	+	186	76
	-	80	574

Evolution statut BVD cheptels allaitants



219 nouveaux cheptels analysés en 2017/2018

B.V.D. : objectif éradication...

(l'éradication ; comment ?)

Un arrêté ministériel en définissant le cadre et portant des mesures obligatoires ...



- ✓ Acquisition de l'appellation « *BOVIN NON-IPI* »
- ✓ Organisation du dépistage et de la collecte de données épidémiologiques visant à surveiller les troupeaux
- ✓ Systematisation des mesures d'assainissement des troupeaux infectés de B.V.D.
- ✓ Application de **mesures restrictives à la circulation** des animaux IPI puis à la circulation des animaux ne disposant pas de l'appellation « BOVIN NON-IPI »

B.V.D. : groupe de travail

- Création d'un groupe de travail : composé de vétérinaires, éleveurs bovins lait et viande, et GDS
- Réunion le 28 septembre dernier
- Points abordés
 - Définition d'une stratégie départementale
 - Mise en application à court terme avec méthode utilisée pour la surveillance séro de la prochaine campagne
 - Mise en application à moyen terme
 - Cas des introductions de bovins

B.V.D. : groupe de travail

Bilan

- Un courrier va être envoyé à l'ensemble des éleveurs bovins du département pour préciser les recherches qui vont être réalisées
- Les résultats sérologiques seront envoyés par le GDS aux éleveurs + vétérinaires
- Les vétérinaires vont recevoir une note expliquant les actions 2018/2019 et la marche à suivre
- Un suivi sanitaire approfondi spécial BVD va être instauré seulement pour la campagne 2018/2019

BVD : campagne 2018/2019

- **Méthode utilisée pour la surveillance séro pour la prochaine campagne**
 - Séro lait : idem 2018, 2 séro lait de mélange
 - Séro allaitants : séro de mélange

2017/2018	2018/2019
Mél x 10 24/36 mois	Mél de 8 bovins (4 bovins de 24/36 mois et 4 bovins 36/48 mois) (achats exclus → interprétation plus facile)
<u>OU</u> Mél x 10 24/48 mois	<u>OU</u> si 0 bovin né sur exploitation, mél de 10 24/48 mois (achats non exclus)
<u>OU</u> Mél x 10 24/72 mois	
<p>Laitiers : courrier envoyé à tous les éleveurs avec les 3 derniers résultats + véto sans avis contraire de l'éleveur</p> <p>Allaitants : résultats non envoyés aux éleveurs mais tous les mois, extraction avec mail à tous les véto</p>	<p>→ Courrier du GDS envoyé aux éleveurs avec leurs résultats et info vaccination, mais le labo ne rend pas le résultat brut aux éleveurs</p> <p>+ Infos aux vétérinaires</p>

Paratuberculose

Bilan de campagne 2017/2018 :

- 9900 bovins analysés pour 142 cheptels
- 80 cheptels avec un ou des bovin(s) positif(s) en prophylaxie
- 6 élevages ont perdu leur garantie Cheptel sur 88 cheptels engagés
- Info aux éleveurs pour la campagne 2018/2019 :

Pour bénéficier de l'aide du Conseil Départemental,

- Si élevage en garantie : en année d'espacement, respecter le cahier des charges et **ne faire que les animaux demandés sur le DAP**
- Si élevage non engagé :
 - faire les analyses sur tous les bovins de plus de 24 mois sauf cas exceptionnel où il y a beaucoup de bovins positifs, que l'on ne retestera pas l'année d'après
 - Dans tous les cas, éliminer les bovins positifs

Quelques dysfonctionnements observés ...

LDA 81

- Complétude pas toujours réalisée (notamment sur les tubes hémolysés)
- Quelques résultats non remontés → pb informatique (1ers résultats écrasés lors de prophylaxie partielle ou complétude)
- DAP Tub non transmis à l'ALMA
- Date de réalisation de la prophylaxie 15/03/2017 pour un atelier

GDS 81

- Campagne de prophylaxie exécutée le 28/11/2017
→ cette année, les réunions ont été un peu avancées
- Les DAP « roses » ont les codes barres qui s'effacent : à mi-campagne 2017/2018, nous avons édité tout sur du papier blanc, avec une mention en fluo rose pour les prélèvements à + de 12 mois

DDCSPP 81

- Pb de mise à jour des véto sanitaires
 - À la retraite du Dr Pontier
 - À la création d'un établissement
 - Modifications de véto non faites

→ le 02/02/2018 édition de tous les DAP et envoi à la DDCSPP
Cette année se sera fait en début de campagne

- Pb « d'orientation zootechnique » pour les ateliers lait cru
→ déclaré « allaitants » au lieu de « laitier » sans dérogation
contrôle séro
- Pb lors des mutations de cheptels avec mises à jour des SIRET
→ les qualifs IBR et varron sont restés à l'ancien établissement

Vétos

- Rapports TUB :
 - Non remplis
 - Non retournés au GDS
 - Mal complétés ou pas signés→ RAPPEL fait par mail
 - Bovins non prélevés : motif de non réalisation pas mentionné
 - DAP pas complété : pas signé, pas de date, « partiel » ou « total » non coché
- Réunion programmée au 15/11/2018 avec rappels des règles de prophylaxie par la DDCSPP
- Rédaction par le GDS d'un manuel de la prophylaxie

Campagne 2018 / 2019

- Le GDS programme les Officiellement Indemnes
 - qui programme les autres : en cours de qualification, suspendus, retirés ... ?
- pb des créations et changements de raisons sociales dans RECYTAL non redescendus dans SIGAL
 - des erreurs à venir ?
- DAP 0 bovin ?

Introduction de bovin

- Accord de la dérogation IBR à condition que le bovin soit « NON IPI » ?
- Proposition d'un pack intro ?